



DIX-NEUVIEME REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANSCO CLSG

RESOLUTION TRANSCO CLSG/CA/91/RES.25/03/19 PORTANT SUIVI DE LA MISE A DISPOSITION DES CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES D'EDG ET DE EDSA AU CAPITAL DE LA SOCIETE.

Le Conseil d'Administration

CONSIDERANT la Décision A/DEC.17/01/03 du 26^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Dakar le 31 janvier 2003, relative au Protocole sur l'Energie de la CEDEAO;

CONSIDERANT l'Acte Additionnel A/SA.3/1/08 adopté lors du 33^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Ouagadougou le 18 janvier 2008, portant adoption de la Stratégie de l'EEEOA de mise en œuvre des lignes de transport;

CONSIDERANT l'Acte Additionnel A/SA.12/2/12 adopté lors du 40^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Abuja le 17 Février 2012, portant adoption du Plan Directeur actualisé des Moyens de Production et de Transport de l'Energie Electrique des Etats Membres de la CEDEAO;

CONSIDERANT le Traité pour la Construction, l'Exploitation et le Développement de la Ligne d'Interconnexion Électrique Côte d'Ivoire – Libéria – Sierra Leone - Guinée (CLSG) signé le 5 mars 2013 par les quatre Chefs d'Etat des pays impliqués dans le Projet;

CONSIDERANT les Statuts et le Pacte d'Actionnaires de TRANSCO CLSG adoptés à Monrovia le 27 Août 2013;

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG/S.HOLDERS/2/RES.27/08/13 de la 1^{ère} Assemblée Générale de TRANSCO CLSG tenue à Monrovia le 27 août 2013 portant nomination des Administrateurs représentant les actionnaires de TRANSCO CLSG au sein du Conseil d'Administration;

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG/S.HOLDERS/3/RES.27/08/13 de la 1^{ère} Assemblée Générale de TRANSCO CLSG tenue à Monrovia le 27 août 2013 relative à la nomination du Président du Conseil d'Administration de TRANSCO CLSG;


NOTANT la nomination de M. Mohammed Mulibah SHERIF le 5 septembre 2014 par le Conseil d'Administration et sa prise de service à la même date;

CONSIDERANT l'Accord de Siège du 3 décembre 2014 signé entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Secrétariat Général de l'EEOA au nom de TRANSCO CLSG;

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG/AG/27/RES.22/11/18 de la 1^{ère} Assemblée Générale Extraordinaire de TRANSCO CLSG tenue à Abidjan le 22 novembre 2018 relative à l'augmentation du capital social de TRANSCO CLSG;

VU le Rapport de la dixième Réunion du Comité Finance et Administration tenue à Abidjan le, 21 mars 2019.

DECIDE :

- Article 1 :** Le Conseiller Stratégique Principal, M. Amadou Diallo, est chargé du suivi, auprès d'EDG et de EDSA, du paiement de leurs contributions additionnelles au Capital de TRANSCO CLSG.
- Article 2 :** La présente Résolution prend effet à compter de sa date de signature.
- Article 3 :** Le Directeur Général de TRANSCO CLSG est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Résolution. 

Fait à Abidjan, le 25 mars 2019

Amidou TRAORE
Président du Conseil d'Administration

